

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMITE SYNDICAL 25 FEVRIER 2019

Les orientations budgétaires présentées ci-dessous ont été élaborées par la Commission « Finances » réunie le 24/01/19 sous la présidence de Patrick De Pérignon, débattues en Bureau le 28/01/19 et adoptées à l'unanimité.

1. *Le contexte territorial*

Quatre ans après la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural suite à la loi Maptam, une nouvelle dynamique basée sur la recherche de cohérence, de mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques contractuelles a été impulsée au Pays Lauragais : le PETR porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, la mise en œuvre du SCOT, l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial et son programme d'action à l'échelle du PETR et des ses EPCI membres, ainsi que la stratégie du Gal des terroirs du Lauragais avec son programme LEADER.

Le PETR est ainsi devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Ademe, Etat, Région, Départements.

Le périmètre du PETR, étendu en 2017 suite à l'intégration de la commune des Cammazes à la Communauté de communes Lauragais Revel Sorézois, couvre aujourd'hui 167 communes regroupées en 4 communautés de communes, et voit sa population totale, en constante augmentation, portée à 105 479 habitants (INSEE RGP 2019).

Rappel des principales missions du PETR, nouvel espace de développement et de contractualisation depuis 2015 :

- Compétence SCOT
- Compétence PCAET
- Elaboration du Projet de territoire et mise en place d'actions de développement économique, touristique, culturel, écologique ...
- Contractualisation
 - LEADER 2014-2020
 - Contrat de ruralité avec l'Etat 2017-2020
 - Contrat territorial Occitanie 2018-2020

Un mode de gouvernance articulé sur des instances participatives et de concertation : Bureau, Comité syndical, commission de travail thématique, conférence des maires, conseil de développement.

Une participation active aux travaux des structures supra-territoriales officielles ou informelles: INTERSCOT, Assemblée des territoires de la Région, Conférences des SCOT d'Occitanie, Réseau des PETR/Pays d'Occitanie...

2. Les faits marquants de 2018

1 nouvel agent a été intégré à l'équipe technique du PETR, (conseiller en Energie partagé), une équipe resserrée et mutualisée, dans une perspective de recherche de montages financiers optimisés auprès des partenaires financiers.

Rappel du Tableau des effectifs 2018

Emplois permanents	Grade correspondant	Catégorie	Effectifs	Effectifs pourvus	Situation administrative	Temps de travail hebdomadaire
Filière ADMINISTRATIVE						
Chargé de mission	Attaché territorial	A	4	4	4 contractuels	35 h
Secrétariat	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0		35 h
Assistante de gestion	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 Titulaire	35 h
Filière TECHNIQUE						
Chargé de mission	Technicien	B	2	2	1 titulaire 1 contractuel	35 h
Directrice	Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	1 titulaire	35 h
Agent d'entretien	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 contractuel	4 h

Par délibérations 47 et 48 du 12 novembre 2018, le comité syndical a souhaité créer les emplois permanents de chargés de mission Communication et chargé de mission urbanisme dont les missions étaient assurées en 2018 sur la base d'emplois non permanents.

Emplois non permanents 2018	Effectifs	Situation administrative	Temps de travail hebdomadaire
Chargé de mission communication	1	Contractuel technicien	35 h
Chargé de mission urbanisme	1	Contractuel technicien	35 h

Malgré une complexité territoriale (3 Départements, 2 ex-Régions), des retards de trésorerie, poursuite de la dynamique engagée à travers le projet de territoire validé en 2015.

De nombreuses actions ont ainsi été menées en 2018 dont notamment :

- L'approbation du projet de 1^{ère} révision du SCOT,
- La seconde édition du canalathlon et la sortie du Guide du routard,
- L'élaboration de la nouvelle contractualisation avec la Région Occitanie, et le suivi des autres contractualisations,
- La définition de la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial, et les prémisses du programme d'actions
- La réflexion autour du projet culturel de territoire (dont appels à projets Lauragais dans les Arts, plateforme numérique culturelle),
- Une cinquantaine de porteurs de projets accompagnés et dossiers déposés dans le cadre du GAL,
- La mise en réseau des services ADS, des acteurs culturels du territoire ou encore des chargés de mission communication des EPCI,
- La participation aux instances des partenaires (notamment dans le cadre du suivi du SRADET ou du plan de gestion du canal du midi) ...

Il convient de souligner que l'équipe réalise un travail de fond en matière de dynamique territoriale, indispensable mais pas toujours visible (formations-développement, mise en réseau...).

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferrand
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bglain.gal.lauragais@gmail.com

A noter également, le décalage entre le document budgétaire et la réalité de trésorerie (entrée des subventions N perçues à N+1 voir davantage) (attente de près de 400 000€.) qui a eu pour conséquence le renouvellement par délibération du comité syndical du 12 février 2018, d'une ligne de trésorerie.

Pour rappel, le principe d'augmentation progressive des cotisations EPCI de 2% validé à l'unanimité en comité syndical du 20 avril 2017 (soit une enveloppe d'environ 5 000€) est reconduit.

Le programme d'actions défini dans le cadre du projet de territoire est donc bien engagé. La mise en œuvre de ce programme d'actions va se poursuivre sur les prochaines années.

3. *Les perspectives pour 2019*

Le programme d'actions défini dans le cadre du projet de territoire est bien engagé. La mise en œuvre de ce programme d'actions, représentant une charge de travail conséquente pour l'équipe resserrée et totalement investie du PETR, va se poursuivre sur les prochaines années.

Cette année 2019 s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015 :

- La mise en œuvre du SCOT suite à sa récente approbation, le développement du rôle de conseil à nos Communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée, et l'animation de l'outil de veille et de suivi.

- L'animation des commissions de travail et du Conseil de Développement s'inscrivant dans une démarche transversale (Economie : étude Tiers lieux - Culture : mise en place d'une stratégie de territoire en matière de développement culturel permettant la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, plateforme culturelle de territoire – Tourisme : animation du réseau des Offices de Tourisme permettant de co-construire des actions et opérations de promotion de la destination « Lauragais Tourisme » (mise à jour de la carte touristique, photothèque, parutions dans les magazines etc.) - transition énergétique avec le PCAET (définition du programme d'actions) et le projet de CEP- Codev (Charte des apéros de Pays))

- La participation active aux travaux des structures supra-territoriales (Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, Charte des Territoires du Département de la Haute-Garonne...),

Pour cela, l'équipe technique en place, renforcée depuis 2017, s'est vue confortée par délibérations 47 et 48 du 12 novembre 2018.

4. *L'appui des partenaires*

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qui a souhaité engager avec le PETR un véritable partenariat a renouvelé son engagement à verser au PETR du Pays Lauragais, en plus d'une ingénierie conséquente, une aide financière de 50 000 €.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du PETR en apportant une subvention équivalente à 55 000€, avec, un fléchage direct pour l'animation du GAL.

L'Etat, à travers sa dotation générale de décentralisation, poursuit son soutien financier à la mise en œuvre du SCOT par le biais d'une 3^{ème} tranche équivalente à 20 000€.

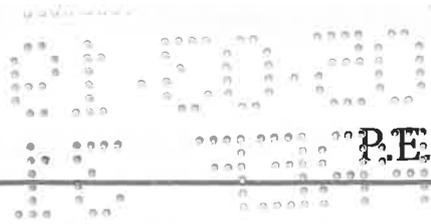
En complément, les financements liés au programme Leader de l'ordre de 96 000€ interviendront principalement sur l'ingénierie dédiée au volet Tourisme, au volet Culturel, mais aussi au volet transition énergétique.

Sur le Volet transition énergétique, l'aide financière de l'ADEME de près de 75 000 € pour 2018 permet au territoire du PETR et à ses communautés de communes de bénéficier de l'ingénierie d'une chargée de mission dédiée, d'une mutualisation des coûts et d'une cohérence territoriale.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferrand
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bglain.gal.lauragais@gmail.com



5. Les grands chantiers de 2019

Afin de concrétiser ou de poursuivre les actions engagées, plusieurs grands chantiers devront être menés en 2019, notamment :

- Le volet contractualisation : Les diverses contractualisations (Contrat territorial Occitanie 2018-2020 avec un volet dédié à l'expérimentation/innovation), Contrat de ruralité...), avec la définition d'une stratégie territoriale, la mise à jour des maquettes financières, et l'animation des comités de suivi
- La mise en œuvre du projet de territoire, avec, la rédaction de la convention territoriale (document détaillant les moyens techniques et financiers permettant la mise en œuvre du projet de territoire et signé par le PETR, ses EPCI membres, les Départements et la Région), puis la réalisation des actions inscrites dans le projet, ainsi que l'animation du conseil de développement du PETR et la mise en place de groupes de travail.

Ces actions n'ont pas d'incidence directe dans le budget mais mobilisent l'ingénierie du PETR.

- La mise en œuvre du SCOT : la 1ère révision du SCOT venant d'être approuvée (12 novembre 2018- opposable depuis le 14 janvier 2019) sa mise en œuvre est aujourd'hui à accompagner dans le cadre de la mission de conseils aux communes ou de la mise en réseau des services ADS du territoire.
- Volet Urbanisme : Mise en place et animation d'un outil de suivi et d'évaluation du SCOT, , actualisation de la charte Architecturale et paysagère, actualisation du guide d'application du SCOT. Ce document nécessite d'être travaillé en concertation avec différents partenaires tels que les 3 DDT, les 3 CAUE..
- L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR. Grâce au conventionnement avec l'ADEME, la mutualisation de ce plan réglementaire à l'échelle du PETR fait bénéficier à ses EPCI membres d'un coût d'élaboration nettement plus avantageux (économie de l'ordre de 50 000€ par EPCI) et d'une cohérence globale. Le Diagnostic du PCAET a été validé en fin d'année 2017 et la stratégie territoriale en 2018, avec la tenue d'ateliers territoriaux permettant de faire émerger un plan d'actions prévisionnel. Le 1^{er} semestre 2019 permettra d'affiner ce programme d'action à l'échelle du PETR, et à l'échelle de chaque EPCI pour permettre une phase de concertation et une approbation du PCAET souhaitée en fin d'année 2019.

Les nombreuses actions déjà engagées (dont la mise en place d'un Conseiller en Energie Partagé sur la dizaine de communes volontaire non couverte par ce service, qui n'impacte pas le budget du PETR) seront poursuivies ou complétées par de nouvelles actions (formations éco-conduite, labellisation éco-défis, ballades thermiques, vidéos, éco_cups..) telles que définies dans le programme d'action 2019 élaboré par la commission de travail dédiée.

- Volet Tourisme : actualisation de la carte touristique, mise à jour de la photothèque, communication dont le site internet ou encore parution dans les magazines, animation du réseau des Offices de tourisme du territoire et du réseau des bistrotts de pays, ajustement de la stratégie touristique 2019/2021 ...
- Volet Culture : Mise en place de la stratégie culturelle du territoire dans l'objectif de la candidature du PETR au label Pays d'Art et d'Histoire, mise en place d'une plateforme

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferand
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bglain.gal.lauragais@gmail.com

culturelle, formation développement et mise en réseau des acteurs culturels du territoire, projet de conventionnement avec la DRAC, accompagnement des porteurs de projets...

- La programmation LEADER : animation des commissions Tourisme et Culture, animation du Comité de Programmation GAL, suivi et accompagnement des porteurs de projets...
- Les travaux de réhabilitation /extension/ aménagement du siège administratif : poursuite des réflexions engagées avec l'architecte et en coordination avec la commission pôle canal.

Le projet de budget 2019 prendra en compte les dépenses liées aux actions précédemment évoquées.

6. Les grandes orientations budgétaires 2019 du PETR

Pour 2019, il est prévu un budget qui s'équilibre à près de 1 420 000€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Une section de fonctionnement prévisionnelle qui s'équilibre autour de 690 000€

Recettes

- Le résultat reporté en section de fonctionnement : 13 431€

Le PETR bénéficie du soutien de ses partenaires sur l'Ingénierie et le programme d'actions

- Subvention d'ingénierie LEADER : 96 000€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 50 000 €
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 36 000€
- Subvention ADEME (PCAET et CEP) : 75 000€
- Participation au service de Conseil en Energie Partagée à la charge unique des communes bénéficiaires : 10 000€
- Subvention Etat (DGD_ 3^{ème} tranche) : 20 000€
- Contribution des EPCI membres : 300 000 €
 - Dont 20 000 € pour le PCAET
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 93 000€
- Amortissement sur subventions : 2 257€

Dépenses

Charges de personnel

Une équipe composée pour 2019 :

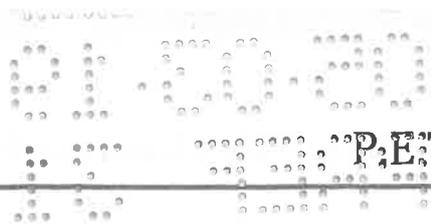
- Poste de Direction, assistante de gestion (compta, RH..), chef de projet Culture et Tourisme/animateur GAL, gestionnaire GAL, chargés de missions développement territorial (comprenant tourisme, économie et contractualisation), urbanisme (*2), transition énergétique, culture, communication, conseiller en énergie partagé.

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente en 2019 10.8 ETP avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire L'enveloppe de la masse salariale totale est estimée pour 460 000 €, diminuée par diverses subventions (détaillées ci-dessus).

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferrand
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bglain.gal.lauragais@gmail.com



- Charges à caractère général, frais de structure (abonnements, cotisations, déplacements, entretien, frais structurels ...) : 80 000€
- La mise en œuvre du projet de territoire : 124 000€
 - Volet SCOT /urbanisme : frais importants liés à la révision du SCOT, outil de suivi/veille, refonte de la charte architecturale et paysagère en interne, réseau ADS, Nomenclature PLU...
 - Volet transition énergétique : sur proposition de la commission transition énergétique: PCAET et actions correspondantes (film permanences habitats, éco-cup, éco-défi,..)
 - Volet Culture et patrimoine : sur proposition de la commission culture (Lauragais dans les Arts, plateforme culturelle, PAH..)
 - Volet Tourisme : sur propositions de la commission tourisme (guide du routard, Canalathlon, réseau des Bistrots de Pays, édition de la carte touristique,...)
 - Actions du Conseil de Développement (Charte des Apéros de Pays...)
 - Volet Communication missions PETER
 - Actions du CODEV
- Dotation aux amortissements : 26 129 €
- Virement à la section d'investissement : 2 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Une section d'investissement prévisionnelle qui s'équilibre autour de 730 000€

Recettes

- Le résultat reporté en section d'investissement : 43 177 €
- Travaux (investissement global de l'opération) : 530 000€
 - Dont Emprunt et Subvention travaux
- Subvention LEADER sur l'étude tiers lieux : 11 424 €
- Subvention Ademe sur l'étude PCAET : 10 220 €
- FCTVA à percevoir : 1 504 €
- Amortissement : 26 129€
- Virement de la section de fonctionnement : 2 000€

Dépenses

- Déficit reporté : 24 048€
- Restes à réaliser : Diagnostic PCAET : 6 024 €
- Avenant étude PCAET : 10 560 €
- Photothèque : 8 000 €
- Travaux (investissement global de l'opération) : 628 000€ dont
 - Architectes, frais d'études
- Autres investissements :
 - Divers installation (standard, mobilier, informatique) : 37 000 €
 - Remboursement capital prêt : 11 211 €

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferrend
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bglain.gal.lauragais@gmail.com

- Reprise sur autofinancement (amortissement subvention) : 2 257€

Selon ces orientations, et grâce au principe acté à l'unanimité par délibération du 20 avril 2017 d'augmentation progressive des contributions chaque année sur la base de 2% soit 5 cts correspondant à une enveloppe de 5000 € environ, le budget primitif 2019 permettrait d'assurer les actions proposées.

Synthèse

FONCTIONNEMENT	690 000 €	FONCTIONNEMENT	690 000 €
INVESTISSEMENT	730 000 €	INVESTISSEMENT	730 000 €
TOTAL RECETTES	1 420 000 €	TOTAL DEPENSES	1 420 000 €

LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais est composé de la masse salariale et frais afférents, subventionné à 60% par les Fonds Leader, 20% par la Région Occitanie et 20% d'autofinancement (contributions communautés de communes).

Il s'équilibre environ à 22 5 000 € en recettes et dépenses ce qui permet une stabilité des contributions des intercommunalités.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention LEADER : 60 000 €
- Subvention Région Occitanie : 19 000 €
- Participation des communautés de communes : 25 000€
- Régularisation antérieure (Leader + réajustement CC/Pays) : 120 000 €

Dépenses

- Reporté : 120 000 €
- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 95 0000 €
- Frais de déplacements : 2 000 €
- Fournitures, téléphone, affranchissements : 2 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

- Virement de la section de fonctionnement : 3 000€

Dépenses

- Déficit reporté : 1 000€
- Matériel informatique : 2 000 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferrand
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bqlain.qal.lauragais@gmail.com

Synthèse

FONCTIONNEMENT	222 000 €	FONCTIONNEMENT	222 000 €
INVESTISSEMENT	3 000 €	INVESTISSEMENT	3 000 €
TOTAL RECETTES	225 000 €	TOTAL DEPENSES	225 000 €

7. Les perspectives à Horizon 2020

Une évolution progressive de la masse salariale avec le :

- Maintien des postes actuels pour permettre une stabilité des dossiers en cours et la réalisation du projet de territoire validé à l'unanimité fin 2015
 - Remplacement des 2 postes de chargé de mission urbanisme en 2019 (arrivée du 1er agent en février – second en cours de recrutement)
 - Passage à temps plein du chargé de mission culture
 - Mise en place des actions dans le cadre du projet de territoire et la définition du plan d'action du PCAET en 2019 (échelle PETR et EPCI) et du rôle de coordination du PETR
 - Chef de projet GAL : retraite progressive d'activité depuis le 1^{er} janvier 2019 :
 - Transfert de compétence engagé avec l'embauche de la gestionnaire Gal à temps plein (arrivée début janvier)
- Poursuite des subventions des partenaires attendues (conventionnement/contractualisation)

Le démarrage des travaux du siège du PETR souhaité en 2019.

Ces perspectives seront bien entendu à travailler et affiner en commissions de travail et commission finances, contrôlées par le Bureau et votées en Comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical du PETR Du Pays Lauragais de :

- **Prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires**
- **Prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientations budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires**
- **Approuver le Débat D'Orientations Budgétaires 2019 et le Rapport d'Orientations budgétaires**



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferrand
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bqlain.gal.lauragais@gmail.com